

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BORDEAUX

17/11/2017

N° E17000183 /33

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision désignation commission ou commissaire**

Vu enregistrée le 17/11/2017, la lettre par laquelle M. le Maire de la commune de Cussac-Fort-Médoc demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

*projet de plan local d'urbanisme pour la commune de Cussac Fort Médoc ;*

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 123-1 et suivants et R.123-5 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2017 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** :Monsieur Richard PEDEZERT est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** :Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** :La présente décision sera notifiée à M. le Maire de la commune de Cussac-Fort-Médoc et à Monsieur Richard Pedezert.

Fait à Bordeaux, le 17/11/2017

Pour le Président,  
Le magistrat délégué,

Pour expédition conforme  
Le Greffier,

Romain ROUSSEL